

COVID-19

## **La santé doit primer sur le bénéfice : Le LCGB revendique du gouvernement l'arrêt immédiat de toutes les activités économiques non-essentiels**

*Luxembourg, le 30 mars 2020* – Avec un taux d'infection en croissance quotidienne et l'annonce gouvernementale de vendredi passé de se trouver seulement au début de cette crise sanitaire d'une envergure grave, le LCGB souligne les 2 axes prioritaires, qui doivent rester garantis : L'état de santé et la sécurité ainsi que la sauvegarde des existences, des emplois et du pouvoir d'achat de tous les salariés du Grand-Duché.

Le LCGB rappelle dans ce contexte qu'il soutient toute mesure gouvernementale prise et salue l'annonce que pendant la durée de l'état de crise, l'indemnité du chômage partiel ne pourra pas être inférieure au salaire social minimum pour salariés non-qualifiés. Ensemble avec le paquet de mesures financières pour soutenir les entreprises de 8,8 milliards €, cette mesure apporte certes un soulagement aux entreprises et aux salariés. Le LCGB souligne toutefois que plus la garantie salariale du gouvernement pour le chômage partiel dans le cadre du COVID-19 s'élève, plus on pourra éviter une crise sociale subséquente à la crise sanitaire.

Quant à l'axe primordial de la protection de la santé et de la sécurité de tous les salariés, le LCGB revendique du gouvernement l'arrêt immédiat de toutes les activités économiques non-essentiels pour le maintien des intérêts vitaux de la population et du pays, dont notamment la production d'acier ou le secteur d'automobile (pour seulement citer quelques-unes). Tout en sachant qu'une telle mesure pourra accélérer notre trajet vers une crise économique d'une envergure non vue depuis la Seconde Guerre mondiale, le LCGB insiste que la santé doive absolument primer sur le bénéfice ! Il faudra être plus déterminé que jamais pour se donner le plus de chances possible de ralentir la courbe d'infections à travers la population.

Malgré tous les efforts, le matériel de protection fait souvent défaut et l'application de certaines mesures sanitaires s'avère parfois très difficile à respecter. Avec la cessation des activités non-essentiels, les outils et objets protecteurs tellement vitaux à la santé des salariés pourront être concentrés sur les secteurs existentiels. Le LCGB demande d'entamer tous les efforts et toutes les mesures requises pour que les salariés, qui s'engagent au quotidien pour notre santé et notre bien-être, puissent travailler avec un niveau maximal de protection et de sécurité.

Comme la fermeture des chantiers l'a prouvé, une telle mesure limitera encore d'avantage la circulation et le contact humain, limitant ainsi le risque d'infection et la propagation du COVID-19.

Dans le contexte de l'annonce gouvernementale de l'extension de la durée du travail journalier à 12 heures (60 heures hebdomadaires) pour les entreprises dont le fonctionnement est essentiel, le LCGB soutient la mesure mais seulement en tant que mesure de dernière instance. Le LCGB

revendique d'avant tout renforcer les équipes par du personnel supplémentaire pour soulager les salariés et garantir le repos requis. Des salariés fatigués et épuisés sont d'autant plus fragilisés quant à l'erreur et à la maladie...

Le LCGB souligne qu'il s'avère en outre nécessaire d'harmoniser par voie réglementaire les horaires d'ouverture dans le secteur du commerce pour pouvoir garantir le temps de repos nécessaire aux salariés ainsi que l'approvisionnement du Grand-Duché.

Aujourd'hui, il est plus qu'important de trouver le plus rapidement possible des solutions pragmatiques pour les salariés, n'importe leur secteur d'activité. Ainsi, le LCGB revendique que notre gouvernement prenne les décisions qui s'imposent pour éviter toute contagion inutile et pour protéger les salariés dont l'activité est essentielle au combat de la crise ou au fonctionnement de la vie de notre société.

**Contacts : Patrick DURY, Président national du LCGB**

**Tél. : +352 49 94 24-314**

**GSM : +352 691 733 001**

**E-mail : [pdury@lcgb.lu](mailto:pdury@lcgb.lu)**